

Les frais du PER assurantiel Acacia*

Mise à jour le 30/04/2024

Montant minimal de versement initial :	150 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	10 €

FRAIS ANNUELS

A) Frais de gestion du plan (en phase de constitution et de liquidation)

Frais des supports

- Fonds en euros (support Sécurité en Euros)
 - 0,84% maximum

Le coût de la (des) garantie(s) complémentaire(s) proposée(s) par le contrat est inclus dans ces frais de gestion

- Supports en unités de compte
 - 0,84% maximum

Le coût de la (des) garantie(s) complémentaire(s) proposée(s) par le contrat est inclus dans ces frais de gestion

Gestion pilotée par horizon 0% supplémentaire

B) Frais de gestion des unités des comptes prélevés par les gestionnaires d'actifs

1/ Gestion libre – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,03 %	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		1,18 %
Fonds obligations (moyenne)	1,16 %	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,68 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,28 %	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,38 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,06 %	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,49 %

2/ Gestion pilotée par horizon – moyenne par profil pour une allocation 20 ans avant le départ à la retraite

Profil prudent	1,15 %	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,94 %
Profil équilibré	1,38 %	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		1,08 %
Profil dynamique	1,60 %	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		1,22 %

3/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée – moyenne par univers d'investissement

Gestions pilotées ou standardisées

- Alliage Gestion 1,63 %
 - Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,86 %

C) Autres frais annuels

frais forfaitaires

NA

frais proportionnels

NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement	1 % maximum
Frais de changement de modes de gestion	0 %
Frais d'arbitrage	
Gestion libre :	
- proportionnels ou forfaitaires	0,50 % dans la limite de 75 €
- arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrages	
• 0,5 % des sommes arbitrées, dans la limite de 75 € pour le programme Sécurisation des gains	
• 0 % pour les programmes Dynamisation du rendement	
Gestion Horizon Retraite :	Gratuit
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
 Frais de transfert sortant vers un autre produit	
• 1% les 5 premières années suivant l'adhésion (avant 62 ans uniquement) et gratuit au-delà	
• Frais supplémentaire de 15% maximum de la valeur de transfert sur le support en euros en cas de moins-value latente constatée sur le portefeuille des actifs de couverture du plan	
 Frais sur les versements de rente	0%
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI prenant la forme d'un Autre FIA.